

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GATINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°1-2010

Objet : Installation du Conseil Communautaire et élection du Président

Date convocation :
04-01-2010

Date d'affichage :
04-01-2010

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 41
Présents : 40
Votants : 40

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le onze janvier, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Pierre BOYER, Doyen d'âge des délégués communautaires.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice, COUTRE Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune d'Aufferville	MORISSEAU Aline
Commune de Vaux-sur-Lunain	REINE Michel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

TARDY Thierry, THOREAU Ghislaine et BOUSSER Patrick

Secrétaire de Séance :

Monsieur Francis BOURCIER.

Conformément aux articles L5211-6 à L5211-8, la Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des Communes membres.

Après l'appel nominal, lecture est faite de la liste des délégués des Communes appelés à siéger au sein de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing et à constituer en conséquence son assemblée délibérante.

Le Doyen d'Age, monsieur Pierre BOYER, déclare installés les 41 Délégués Communautaires.

Puis il précise qu'il y a lieu de désigner dans les formes réglementaires un secrétaire de séance et deux assesseurs.

S/P FBL
210110

Monsieur Francis BOURCIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Mesdames Aline MORISSEAU et Claude HURTAULT sont désignées en qualité d'assesseurs au vu des conditions d'âge.

Ensuite, le Doyen, Monsieur BOYER, invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues à l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et appelle à cet effet les candidatures éventuelles.

Une candidature est recueillie, celle de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Maire de la Madeleine-sur-Loing.

Après passage à l'isoloir, chaque délégué dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins dans l'urne :</i>	<i>40</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>33</i>
<i>Nombre d'abstention :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de bulletins blancs :</i>	<i>7</i>
<i>Monsieur HYEST a obtenu :</i>	<i>33 voix.</i>

Le Conseil Communautaire entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 et L 5211-9 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 13 du 21 août 2009 portant délimitation du périmètre de projet de Communauté de communes de Arville, Aufferville, Beaumont-du-Gâtinais, Bougigny, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Chenou, Egreville, Gironville, Ichy, Lorrez-le-Bocage, Madeleine-sur-Loing (La), Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Obsonville, Poligny, Remauville, Souppes-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain et Villebéon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n°21 du 30 décembre 2009 portant création de la Communauté de Communes « Gâtinais-Val de Loing » ;

CONSIDERANT que Monsieur Pierre BOYER, délégué communautaire titulaire, est le Doyen d'âge de l'ensemble des Délégués Communautaires et qu'à ce titre il assure la présidence de la séance ;

CONSIDERANT le nombre de voix obtenues par Monsieur Jean-Jacques HYEST ;

Le Président de séance, Monsieur Pierre BOYER,

PROCLAME élu par 33 voix Monsieur Jean-Jacques HYEST au poste de Président de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 janvier 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



S/P.F.B.L.
210110

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GATINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2-2010

Objet : Composition du Bureau communautaire

Date convocation :
04-01-2010

Date d'affichage :
04-01-2010

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 41
Présents : 40
Votants : 40

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le onze janvier, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice, COUTRE Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune d'Aufferville	MORISSEAU Aline
Commune de Vaux-sur-Lunain	REINE Michel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

TARDY Thierry, THOREAU Ghislaine et BOUSSER Patrick

Secrétaire de Séance :

Monsieur Francis BOURCIER.

Le Président informe les membres du Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing qu'en vertu de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer la composition du Bureau, sans que le nombre des Vice-présidents ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Communautaire.

S/P FBL
210110

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 4 le nombre de Vice-présidents et à 7 le nombre d'autres membres du Bureau ;

CHARGE le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 janvier 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



S/R FBL
21.01.10

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GATINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2-2010

Objet : Composition du Bureau communautaire

Date convocation :
04-01-2010

Date d'affichage :
04-01-2010

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 41
Présents : 40
Votants : 40

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le onze janvier, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice, COUTRE Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune d'Aufferville	MORISSEAU Aline
Commune de Vaux-sur-Lunain	REINE Michel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

TARDY Thierry, THOREAU Ghislaine et BOUSSER Patrick

Secrétaire de Séance :

Monsieur Francis BOURCIER.

Le Président informe les membres du Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing qu'en vertu de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer la composition du Bureau, sans que le nombre des Vice-présidents ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Communautaire.

S/P FBL
210110

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 4 le nombre de Vice-présidents et à 7 le nombre d'autres membres du Bureau ;

CHARGE le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.
Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 janvier 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



S/R FBL
21.01.10

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GATINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

1°3-2010

Objet : Election des membres du Bureau communautaire

Date convocation :
04-01-2010

Date d'affichage :
04-01-2010

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : 41
Présents : 40
Votants : 40

acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
réfecture

re :

et publication ou
notification

u :

L'an deux mille dix,
Le onze janvier, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice, COUTRE Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune d'Aufferville	MORISSEAU Aline
Commune de Vaux-sur-Lunain	REINE Michel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

TARDY Thierry, THOREAU Ghislaine et BOUSSER Patrick

Secrétaire de Séance :

Monsieur Francis BOURCIER.

Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président, rappelle que l'élection des membres du Bureau se fait selon les mêmes règles que celles qui régissent l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L5211-2 et L2122-7 du Code Général des Collectivités territoriales : les membres du Bureau communautaire doivent donc être élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret à la majorité absolue.

S/P FBL
210110

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le rang des Vice-présidents et des autres membres du Bureau résulte de leur nomination. Monsieur HUEST propose que ce rang respecte l'ordre alphabétique des patronymes des Vice-présidents puis des autres membres du Bureau.

Chaque délégué dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le Conseil Communautaire entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-2 et L2122-7 du Code Général des Collectivités territoriales, les Vice-présidents et les autres membres du Bureau communautaire doivent être élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Conseil Communautaire

PROCLAME Elus :

Election du 1^{er} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de M. Francis BOURCIER.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, M. BOURCIER est élu au poste de 1^{er} Vice-président de la Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing par 35 voix.

Election du 2^{ème} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de M. Antoine DEFOIX.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, M. DEFOIX est élu au poste de 2^{ème} Vice-président de la Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing par 38 voix.

Election du 3^{ème} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Rose-Marie LIONNET.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, Mme LIONNET est élue au poste de 3^{ème} Vice-présidente de la Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing par 31 voix.

Election du 4^{ème} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de M. Michel VARLET.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, M. VARLET est élu au poste de 4^{ème} Vice-président de la Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing par 35 voix.

Election du 1^{er} membre du Bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Bruno BASCHET.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, M. BASCHET est élu au poste de 1^{er} membre du Bureau de la Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing par 40 voix.

Election du 2^{ème} membre du Bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Patrick CHAUSSY.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, M. CHAUSSY est élu au poste de 2^{ème} membre du Bureau de la Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing par 39 voix.

Election du 3^{ème} membre du Bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Sylvain GUILHAUMON.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, M. GUILHAUMON est élu au poste de 3^{ème} membre du Bureau de la Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing par 36 voix.

Election du 4^{ème} membre du Bureau

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Maryse MARLIN.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, Mme MARLIN est élue au poste de 4^{ème} membre du Bureau de la Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing par 38 voix.

Election du 5^{ème} membre du Bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. MONCEL Hugues.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, M. MONCEL est élu au poste de 5^{ème} membre du Bureau de la Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing par 28 voix.

Election du 6^{ème} membre du Bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. PAPOUGNOT Gérard .

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, M. PAPOUGNOT est élu au poste de 6^{ème} membre du Bureau de la Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing par 39 voix.

Election du 7^{ème} membre du Bureau

Monsieur le Président propose la candidature de Mme THIBAULT Anne.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, Mme THIBAULT est élue au poste de 7^{ème} membre du Bureau de la Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing par 31 voix.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 janvier 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



S/P.F.B.L.
21.01.10

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GATINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°4-2010

Objet : Perception de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Date convocation :
04-01-2010

Date d'affichage :
04-01-2010

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 41
Présents : 40
Votants : 40

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le onze janvier, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice, COUTRE Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune d'Aufferville	MORISSEAU Aline
Commune de Vaux-sur-Lunain	REINE Michel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

TARDY Thierry, THOREAU Ghislaine et BOUSSER Patrick

Secrétaire de Séance :

Monsieur Francis BOURCIER.

Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président, expose au Conseil Communautaire qu'une Communauté de Communes qui dispose de la totalité de la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » et qui adhère, pour l'ensemble de cette compétence, à des syndicats mixtes, peut se substituer à ces syndicats pour la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Ce dispositif permet de prendre en compte le montant de la TEOM dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale et, par conséquent de bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement intercommunale plus élevée.

2010

Les modalités de calcul de la TEOM continuent à être fixées par les syndicats. La Communauté de Communes se contente de percevoir la TEOM selon ces modalités.

Le Conseil Communautaire doit délibérer avant le 15 janvier 2010 pour que la Communauté institue et perçoive la TEOM en lieu et place du Syndicat intercommunal de collecte et traitement des résidus ménagers de la Vallée du Loing, du Syndicat intercommunal d'enlèvement des ordures ménagères d'Arville, du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers, et ce à compter de l'exercice 2010.

Une convention fixera ensuite les modalités du reversement de cette taxe aux quatre syndicats.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU la Loi 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la Loi n°2000-656 du 13 juillet 2000 de finances rectificative pour 2000 ;

VU la Loi n°2001-1275 du 28 décembre 2001 de finances pour 2002 ;

VU l'article 1609 nonies A ter du Code Général des Impôts.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instituer et percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du Syndicat intercommunal de collecte et traitement des résidus ménagers de la Vallée du Loing, du Syndicat intercommunal d'enlèvement des ordures ménagères d'Arville, du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers ;

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 janvier 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



S/R.FBL
210110

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GATINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°5-2010

Objet : Création d'un poste de technicien supérieur

Date convocation :
04-01-2010

Date d'affichage :
04-01-2010

Nombre de
conseillers :
En exercice : 41
Présents : 40
Votants : 40

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le onze janvier, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice, COUTRE Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune d'Aufferville	MORISSEAU Aline
Commune de Vaux-sur-Lunain	REINE Michel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

TARDY Thierry, THOREAU Ghislaine et BOUSSER Patrick

Secrétaire de Séance :

Monsieur Francis BOURCIER.

Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président, expose au Conseil Communautaire que le bon fonctionnement de la Communauté de Communes va devoir requérir de façon imminente le recrutement d'un agent qui puisse assurer l'organisation des Conseils Communautaires et l'application des décisions prises.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Le Conseil Communautaire est appelé à créer un poste à temps plein, afin d'ouvrir la possibilité de recruter cet agent.

S/P FBL
210110

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1er – De créer à compter du 1er février 2010 un poste de Technicien territorial supérieur à temps plein,

Article 2 – D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes au chapitre 012 ;

AUTORISE le Président :

à signer toutes pièces nécessaires à ce recrutement,

à déclarer ce poste vacant auprès du Centre de Gestion,

à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 janvier 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



S/R FBL
210110

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GATINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°6-2010

Objet : Création d'un poste de rédacteur territorial

Date convocation :
04-01-2010

Date d'affichage :
04-01-2010

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : 41
Présents : 40
Votants : 40

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le onze janvier, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice, COUTRE Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune d'Aufferville	MORISSEAU Aline
Commune de Vaux-sur-Lunain	REINE Michel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

TARDY Thierry, THOREAU Ghislaine et BOUSSER Patrick

Secrétaire de Séance :

Monsieur Francis BOURCIER.

Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président, expose au Conseil Communautaire que le bon fonctionnement de la Communauté de Communes va devoir requérir de façon imminente le recrutement d'un agent qui puisse traiter les questions administratives et financières.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Le Conseil Communautaire est appelé à créer un poste à temps plein, afin d'ouvrir la possibilité de recruter cet agent.

S/P FBL
210110

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1er – De créer à compter du 1er février 2010 un poste de Rédacteur territorial à temps plein ;

Article 2 – D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes au chapitre 012 ;

AUTORISE le Président

- à signer toutes pièces nécessaires à ce recrutement ;
- à déclarer ce poste vacant auprès du Centre de Gestion ;
- à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 janvier 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



S/P FBL
210110

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GATINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°7-2010

Objet : Acquisition de matériel

Date convocation :
04-01-2010

Date d'affichage :
04-01-2010

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 41

Présents : 40

Votants : 40

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le onze janvier, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice, COUTRE Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune d'Aufferville	MORISSEAU Aline
Commune de Vaux-sur-Lunain	REINE Michel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

TARDY Thierry, THOREAU Ghislaine et BOUSSER Patrick

Secrétaire de Séance :

Monsieur Francis BOURCIER.

Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président, expose au Conseil Communautaire que le bon fonctionnement de la Communauté de Communes va devoir requérir de façon imminente l'acquisition de matériel mobilier, automobile et informatique qui permette l'installation effective des services communautaires au siège de la Communauté de communes.

S/P.F.B.L.
210110

Il signale qu'il a fait établir des devis correspondants à ces acquisitions dont les montants s'élèvent à :

- pour le matériel informatique : logiciels (comptabilité, gestion de la paie, emprunts, inventaires et amortissements, ...), deux ordinateurs (dont un serveur), un onduleur, un ordinateur portable... - 14.300 € HT / 17.170 € TTC
- pour un vidéo-projecteur : 690 € HT / 825 € TTC
- pour un photocopieur : 6.655 HT / 8.000 TTC
- pour un véhicule - Renault CLIO : 8.950 € HT / 10.700 € TTC
- pour le mobilier : tables, chaises, armoires, fauteuils... - 7.500 € HT / 9.000 € TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de demander une subvention de la part du Ministère de l'Intérieur sur le chapitre 6751 et au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la Communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président

A signer toutes pièces nécessaires à l'acquisition du matériel mobilier, automobile et informatique nécessaire au bon fonctionnement de la Communauté de communes ;

DEMANDE

Une subvention sur la réserve parlementaire et vote le plan de financement suivant :

- Coût de l'acquisition : 38.095 € HT / 45.695 € TTC €,
- Subvention : 19048€ HT / 22.847 € TTC,
- Participation communautaire : 19048 € HT / 22.848 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 janvier 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



S/P. FBL
2101-10